

R 051/2021

PROJET DE RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant, sur proposition du groupe socialiste :

POUR LIMITER LES IMPACTS DU CHANTIER DE LA LIGNE TRAM 15

Les travaux de l'extension du tram 15 en direction de Saint-Julien ont un impact considérable sur la mobilité dans le secteur des Palettes. Plusieurs lignes des transports publics sont touchées, notamment la ligne de tram 15.

Le terminus de cette ligne est avancé de deux arrêts, à Grand-Lancy, Place du 1^{er} Août depuis l'été 2021. De même, le terminus de la ligne 18, de l'autre côté, s'effectue déjà à Grand-Lancy, Pontets. De plus, cette ligne est nettement moins attractive pour rejoindre depuis ce quartier la Ville de Genève.

Ainsi, un bassin de population important se trouve sans desserte de transport public convenable pour une longue durée, d'autant plus que les lignes 22 et 23 sont également déviées, et entraînent des impacts sur d'autres modes de transport, notamment à l'avenue des Communes-réunies pour les vélos et les piétons. Ces travaux étaient prévus pour durer quelques mois, ce qui est déjà long.

A présent, la remise en service des arrêts Grand-Lancy, Piscine de Lancy et Grand-Lancy, Palettes est annoncée « au mieux à l'automne 2022 ». Une interruption temporaire pour un chantier est bien sûr compréhensible. Cependant, la durée du chantier et les mesures provisoires doivent être en phase. En excédant largement une année sans mesure de remplacement, ces travaux sont très pesants et un report modal contre-productif en direction des transports motorisés individuels est à craindre.

Des solutions temporaires, comme la construction d'un quai provisoire, d'aiguillages de travaux ou autres permettant la remise en service au moins de l'arrêt à la hauteur de la piscine de Lancy seraient bienvenues.

Par ces motifs, le Conseil municipal demande aux services cantonaux compétents, respectivement aux TPG :

1. De remettre en service immédiatement les arrêts Palettes et Piscine de Lancy, et mettre en place des améliorations d'accès aux arrêts de transports publics pendant ces travaux.
2. De revoir urgemment les déviations imposées aux vélos le long de l'avenue des Communes réunies, en particulier à la hauteur du chemin du 1^{er} Août

3. De faciliter les continuités piétonnes, à la boucle des Palettes, au chemin des Palettes, en particulier les accès aux commerces
4. De sécuriser les arrêts de bus à double sens pour les piétons (accès, espace sur le quai, etc.)

Le groupe Socialiste

Le Parti Démocrate-chrétien-Vert'libéraux

Le Parti Libéral Radical

Lancy, le 16 décembre 2021